

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1847

Artikel: TV et radio son des services publics et universels : finançons-les par l'impôt : une alternative plus audacieuse que la généralisation à tous les ménages de la redevance prélevée par Billag SA
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une fiscalité suisse équitable et transparente

La Déclaration de Berne, Attac et Denknetz relancent le débat au travers d'un manifeste

Jean-Daniel Delley (27 novembre 2009)

Mercredi dernier et à deux reprises, le Conseil des Etats a décerné un satisfecit à la fiscalité helvétique.

Il a sèchement rejeté une initiative populaire lancée par le parti socialiste – *pour des impôts équitables – halte aux abus de la concurrence fiscale*. Pour la Chambre des cantons, la concurrence fiscale reste un stimulant nécessaire pour que les collectivités cantonales et communales gèrent leurs moyens financiers de manière efficace. Les sénateurs ressassent un lieu commun dépourvu de tout fondement (DP 1845): la baisse de la pression fiscale attire les revenus élevés, ce qui permet de réduire encore les impôts; alors que les collectivités pauvres se voient contraintes de les augmenter pour faire face à leurs tâches. Point de

vertu dans ce jeu, mais un cercle vicieux qui enrichit les riches et appauvrit les pauvres.

Dans la foulée, il a dit non à une motion de la socialiste bernoise Simonetta Sommaruga. Contrairement à leur collègues étrangers, les administrations fiscales cantonales ne pourront exiger des banques qu'elles leur transmettent des informations sur leurs clients en cas de soupçon d'évasion fiscale. La Suisse refuse d'appliquer à l'interne les standards de l'OCDE qu'elle reconnaît pourtant en cas d'entraide internationale. Les Suisses sont d'honnêtes contribuables, ont protesté les députés bourgeois, et ce type d'investigation invasive heurterait notre culture fiscale.

L'équité fiscale et la

transparence, gages d'une véritable égalité de traitement, ne semblent pas peser lourd à la bourse des valeurs helvétiques. Le manifeste que viennent de lancer la Déclaration de Berne, Attac et Denknetz, le réseau alémanique de réflexion de la gauche politique et syndicale, vient à point nommé pour rappeler l'importance de ces valeurs. Rien de révolutionnaire dans ce manifeste qui demande la suppression de la distinction entre fraude et évasion, l'abandon d'une concurrence fiscale destructrice de l'équité fiscale et du lien confédéral, une imposition à la fois simple et transparente. Votre signature pour soutenir ce manifeste: www.manifeste-fiscal.ch.

TV et radio sont des services publics et universels. Finançons-les par l'impôt

Une alternative plus audacieuse que la généralisation à tous les ménages de la redevance prélevée par Billag SA

Pierre Imhof (24 novembre 2009)

L'Office fédéral de la communication envisage de soumettre tous les ménages à la redevance de réception de la radio et de la télévision.

La redevance, qui rapporte 1,1 milliard de francs par année, date de l'époque où n'existait

qu'une seule chaîne nationale par région linguistique et où nombre de ménages n'étaient pas équipés d'un téléviseur. Il y avait dès lors une relation directe entre un produit – une chaîne nationale – et une sorte d'abonnement à ce produit, comme il en existe pour les

journaux. Ce lien est maintenant de plus en plus flou en raison de l'augmentation du nombre de chaînes, privées et publiques, et des nouvelles possibilités d'y accéder, notamment via Internet, qui affranchit de la contrainte horaire. On ne compte plus les

appareils – de l'ordinateur au téléphone mobile en passant par les baladeurs et consoles de jeux – permettant d'écouter la radio ou de regarder la télévision. Et le taux d'équipement parmi la population est tel qu'il est légitime de considérer que chaque ménage, voire chaque habitant, a accès à la radio et à la télévision. Dans ces conditions, c'est le principe même de la perception d'une taxe – ce qu'est en réalité la redevance – qui n'a plus guère de sens. Celle-ci, dès lors qu'elle est universelle, devient en effet un impôt par tête – ou par ménage, notion elle aussi de plus en plus relative.

Considérées comme des services publics, soumises à des règles en matière de financement, d'organisation, de diffusion, radio et télévision

ne devraient-elles pas plutôt être ouvertement financées par l'impôt dès lors que leur service est accessible à chacun? Cette approche aurait l'avantage de supprimer les frais de perception (dont le coût annuel est de 55 millions de francs), d'être adaptée automatiquement au revenu du ménage ou de l'entreprise et d'éviter la resquille, donc de supprimer tout opération de contrôle.

Cette solution a le mérite d'être simple (une fois mise en oeuvre) et sociale. Mais elle comporte aussi un risque, celui de soumettre la SSR à l'humeur des parlementaires et aux aléas des procédures budgétaires de la Confédération. On sait en effet les Chambres fédérales enclines à manifester leur mauvaise humeur face à l'indépendance des médias lorsque ceux-ci deviennent

impertinents. On se souvient par exemple de la violente réaction du Parlement qui, en 2005, à la suite d'une campagne du *Blick* contre une exposition provocatrice de Thomas Hirschhorn au Centre culturel suisse de Paris, avait réduit d'un million le budget de Pro Helvetia.

La fiscalisation de la redevance doit donc être étudiée, mais nécessitera en cas d'adoption de sérieuses garanties d'indépendance et de revenus pour la SSR et les chaînes privées qui en bénéficient. Ce sera alors le rôle de la loi de fixer ces paramètres, par exemple en affectant certaines recettes ou en déterminant à l'avance le mode de calcul de la participation fédérale au budget des médias concernés.

«De l'état de la république»

La Suisse au travers de la leçon d'adieu de Wolf Linder à l'Université de Berne

Jean-Daniel Delley (25 novembre 2009)

Nos lecteurs plus anciens se souviennent des analyses originales de Wolf Linder sur la politique fédérale. Dans sa leçon d'adieu, le politologue bernois a dressé un passionnant *«état de la république»*. Au-delà des perceptions changeantes du rôle de l'Etat, il discerne les constantes qui caractérisent le régime politique helvétique. Résumé.

Dans les années 60 prédomine l'idée que l'Etat peut façonner le devenir de la société à coups de conceptions globales et de planification. Les chocs

pétroliers et l'évolution de l'économie mondiale tempèrent cette ambition et l'Etat n'est plus perçu que comme un gestionnaire des crises. La vague néo-libérale impose une conception de l'Etat au service de l'économie. Puis la crise financière de 2008 voit le retour en force de la puissance publique, sauveur d'une économie à la dérive. Pour Linder, ces changements rapides dans la perception de l'Etat obéissent plus à des phénomènes de mode. En réalité les changements sont lents, paradoxaux et parfois énigmatiques. Ainsi la phase de

libéralisation des années 90 n'empêche pas un renforcement de l'Etat social. Et à la décadence annoncée des institutions répondent la vigueur de la démocratie directe et du fédéralisme, la capacité d'intégration de la société helvétique et la permanence de la concordance gouvernementale.

La Suisse au défi de l'internationalisation et de l'eupéanisation

Aujourd'hui, plus de la moitié du droit suisse tire son origine d'accords internationaux. Nous